

## LANEWSLETTER FI

## N° 48- décembre 2018

## DTO, la suite... et bientôt la fin de la transition...

L'échéance du 8 avril 2019 approche à grands pas et il revient aux aéroclubs désirant passer d'OD en DTO voire d'ATO en DTO de mettre à profit les prochaines semaines pour franchir le pas.

**ATTENTION**: à la date du 8 avril 2019, seuls seront habilités à faire de la formation les aéroclubs qui seront ATO ou DTO et aucune dérogation ne pourra être obtenue.

Les programmes de formation fédéraux revus et mis à jour en début d'année puis approuvés par la DSAC sont là pour vous permettre de répondre à cette évolution réglementaire. (Disponibles sur <a href="http://www.ffa-aero.fr/SITEFFAPROD">http://www.ffa-aero.fr/SITEFFAPROD</a> WEB/FR/frm AIRCREW DTO.awp)

Les outils FFA intégrés que sont **AERODIAGNOSTIC** (Qui permet d'évaluer les dangers et de prévenir les risques, permettant de mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre de la politique de sécurité définie par l'aéroclub) et **REXFFA** (Pour le retour d'expérience et la constitution de la base de données interne à l'aéroclub des évènements survenus) sont à votre disposition pour vous aider dans le cadre de la formation.

L'outil **SMILE AEROCLUB** (Préparation, vérification et envoi de la déclaration DTO vers la DSAC/IR de référence de vôtre aéroclub) est **LE** passage privilégié des aéroclubs FFA.

Il verra ses fonctionnalités développées au fur et à mesure des besoins liés, entre autres, au DTO (Revue annuelle et aide en vue de la surveillance).

Les dernières évolutions encore en discussion entre la FFA et la DSAC/PN nous donneront l'occasion de mettre à jour le Guide pratique DTO FFA, mais soyez vigilants et méfiez-vous des contrefaçons !

La désignation du responsable pédagogique, véritable animateur de votre DTO, va constituer un acte majeur de votre nouvelle structure de formation.

Retrouvez ICI la fiche pratique DTO reprenant les évolutions au 15 décembre 2018.

L'accès aux demandes de formations de FI se fait désormais en ligne dans l'espace Dirigeants du site de la FFA.

Outre les demandes de liste 1 pour devenir FI dont les nouvelles modalités sont résumées <u>ICI</u>, les demandes de formations complémentaires de FI sont mieux expliquées, identifiées et traitées par les Comité Régionaux et la commission formation.

Il s'agit des formations FI vol de nuit, IRI et CRI dans le cadre de la voltige.

- La plateforme de l'Institut Aéronautique Jean Mermoz de formation au théorique en E-learning évolue avec une nouvelle version
  - Améliorant la fluidité et la fiabilité des modules sonorisés,
  - Proposant un nouveau design des menus,
  - Améliorant les temps de chargement des leçons,
  - Avec un nouveau suivi des cours pour les stagiaires,
  - Avec une meilleure ergonomie avec affichage du pourcentage d'avancement.

Rendez-vous sur www.ppl-theorique.com

## LANEWSLETTER FI

- N'oubliez pas, la poursuite de la mise en œuvre de l'espacement « à 8,33 kHz » au-dessous du FL 195 fait l'objet d'une nouvelle circulaire d'information que vous pouvez retrouver <a href="LCI">LCI</a> et que, en tant que FI, il vous revient de relayer dans votre aéroclub.
- Au rayon des publications à utiliser sans modération :
  - Le fascicule FFA sur les modalités de prorogation et de renouvellement mis à jour en mai 2018 ICI
  - ★ Le nouveau fascicule FFA sur les reports obligatoires d'événement ICI
  - Les dernières nouveautés contenues dans AEROWEB <a href="ICI">ICI</a>
  - La mise à jour de la présentation de D Sigonneau sur les METAR AUTO ICI
- ★ Vous avez besoin d'un recyclage FI ou FE en 2019 ?
  Retrouvez |C| le calendrier des stages 2019 de l'ATO FFA.
  - -> Les inscriptions se font en ligne dans l'espace Instructeurs du site de la FFA





Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année et de Bons vols,

La Commission Formation de la FFA.

